



celineyver@gmail.com  
+33 (0)7 61 72 93 59  
8 rue de Gonthières - 17000 La Rochelle

SIRET 507 508 364 00068

**Centre International de la Mer,  
Corderie Royale de Rochefort  
Myriam Idrenmouche**

**Devis\_CIM20260222**

La Rochelle, le lundi 22 février 2026

OBJECT : Festival du vivant 1ère édition

**Conception de l'identité visuelle** ..... € 2 800

incluant diagnostic et planches tendance, et comprenant :

- La création du logo (2 pistes graphiques) et ses différents livrables € 2 000
- La création de sa charte graphique avec des éléments visuels réutilisables € 800

**Conception du visuel de l'événement** ..... € 600

incluant illustration originale, déclinable en :

**Visuels print**

- 1 format affiche publicitaire € 50
- 1 format 40x60 € 50
- 1 format A3 € 50
- 1 format A4 € 50
- 1 flyer A6 € 50
- 1 format recto-verso (flyer ou dépliant) avec création du programme € 300

**Visuels web (formats à définir)**

- 1 bannière web € 30
- 1 vignette web € 30
- 1 visuel pour e-mailing € 30
- 3 formats réseaux sociaux (Instagram, Facebook et LinkedIn) € 100
- Programme décliné du flyer € 100

**Cession des droits d'exploitation de l'affiche pour la communication de l'événement  
d'une durée de 1 an sur le territoire national** ..... € 100

**Conception d'un site vitrine no-code** ..... € 2 200 \*

comprenant :

- La mise en place d'un site de 3 à 5 pages € 2 000
- La gestion et l'achat du nom de domaine, la mise en place de l'abonnement annuel sécurisé € 200

<b>TOTAL HT**</b>	<b>€</b>
-------------------	----------

\* Pour la conception de sites plus complexes, je travaille avec une personne spécialisée, le prix peut s'en trouver impacté.

\*\* TVA non applicable – Art. 293 B du CGI Prix comprenant recherches, conception, réalisation, propositions, corrections et livraison des fichiers pour le web et/ou l'impression.

Les demandes supplémentaires ne figurant pas dans le brief de départ peuvent faire l'objet d'une facturation additionnelle.

Une fois validé par le client, le présent devis a valeur de contrat. Dans le cas d'une rupture de contrat à l'initiative du client, ce dernier s'engage à régler les prestations déjà réalisées.